

aient trois causes alors que d'autres possèdent cinq causes et plus? Le lecteur demeure ici sur sa faim. Quant à l'analyse des stratégies de guérison, les données recueillies ne permettent pas de bien comprendre la complexité du problème. Nous sommes loin de la précision de l'excellente analyse de Young sur la médecine populaire mexicaine. Une analyse matricielle pourrait être fort utile ici. Finalement une dernière question demeure sans réponse véritable. Il s'agit de la persistance des systèmes étiologiques populaires en rapport avec la progression de la science médicale. C'est ainsi que, par exemple, le groupe noir étudié ne croit pas à la transmission des maladies contagieuses de personne à personne. Il n'est pas suffisant de constater le fait. Il faut encore l'expliquer de manière cohérente.

La lecture des quatre travaux constitue une expérience valable car elle comble un vide important. Malgré de nombreuses questions demeurées sans réponse, la lecture de cet ouvrage est indispensable à tous et à toutes celles qui s'intéressent au savoir populaire en milieu urbain ou qui se passionnent pour l'anthropologie médicale.

Gilles Brunel
Section de communication
Université de Montréal

En collaboration: *Minorités linguistiques et interventions. Essai de typologie*. Collection d'articles. Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1978, 318 p.

L'ouvrage constitue le compte-rendu d'un colloque sur les minorités linguistiques qui s'est tenu à l'Université Laval en avril 1977. La liste des participants est impressionnante; elle regroupe en effet d'éminents chercheurs de divers pays représentant pratiquement toutes les disciplines des sciences humaines et sociales. Cinq sous-thèmes sont abordés selon la formule: Exposé suivi de commentaires.

Dans une excellente conférence-synthèse qui aurait très bien pu servir d'introduction au volume, Selim Abou relève les deux principaux pièges d'un tel colloque: 1) Le thème — «les minorités linguistiques» — implique «la tentation d'absolutiser l'élément linguistique au point d'en faire le critère distinctif de tout groupe ethnique et donc de réduire l'ethnie à la communauté linguistique qui n'en est qu'une expression possible» (Abou, p. 299) et 2) la perspective pluridisciplinaire implique «la tentation d'accumuler et de mêler les points de vue des diverses disciplines, au point de confondre cet hybridisme méthodologique avec la collaboration réglée entre sciences humaines» (*ibid.*). Abou continue en disant qu'aucun participant n'a pu éviter complètement ces pièges et il en est résulté un malaise qui s'est manifesté tout au long du colloque. On ressent exactement le même malaise à la lecture des textes.

Les deux premiers sous-thèmes du volume visent à cerner la notion de minorité linguistique et à préciser les droits linguistiques des minorités. Sans «absolutiser l'élément linguistique», Héraud propose de restreindre la définition de minorité linguistique aux cas où les notions de communauté linguistique, ethnie et nation se recouvrent. En effet, selon lui, les aires linguistiques correspondent très souvent aux aires culturelles. C'est le principe de la territorialité qui est à la base de cette définition et c'est sur ce même principe que semblent reposer les droits linguistiques auxquels Perntaler se réfère après avoir distingué entre minorité nationale et majorité régionale. Le problème des minorités dispersées sur un territoire et des migrants qui se détachent «volontairement» de leur communauté d'origine est ainsi mis en veilleuse, ce qui n'est pas sans laisser insatisfait.